

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H

## REUNION DU MARDI 02/04/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, R. NODAM, G. BISERTA

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, V. SCARPA, H. COBAN, J. M. KODJADJANIAN.

### COURRIER

#### CLUB :

SEYSSINET-PARISSET : l'imputation de l'amende de 50€ est affectée à l'arbitre pour absence non excusée à audition de la commission d'appel.

### CONVOCATIONS

**DOSSIER N°31** : Appel du club de VOIRON-MOIRANS en date du **01/04/2019** contestant la décision prise par la commission féminine lors de sa réunion du 26/03/2019.

**Sur la sanction suivante: Seniors féminine A 11 Equipe finissant 1<sup>ère</sup>.**

**L'audition aura lieu le mardi 30/04/2019 à 18H30.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

## APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 02/04/2019

### **RELEVE DE DECISION**

**DOSSIER N°28** : Appel du club **d'EYBENS** en date du 15/03/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 12/03/2019.

Match: OC EYBENS 2 / FC BOURGOIN 2- U17- D1 du 09/03/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu par pénalité à l'équipe U17 D1.

#### **· La commission départementale d'appel :**

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 12/03/2019.
- La commission donne match à rejouer.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **d'EYBENS**.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO